

Professionnels, agriculteurs et associations

2026



“Vos
tarifs
au
quotidien,”

PRINCIPALES CONDITIONS
TARIFAIRES HT APPLICABLES
AU 1^{ER} JANVIER 2026



**PYRÉNÉES
GASCOGNE**

ici et ensemble

SOMMAIRE

Dates de valeur **P.4**

Espèces
Chèques
Effets
Cartes
Transfert vers l'étranger
Virements

Ouverture, Fonctionnement et Suivi du compte **P.4**

Ouverture, transformation et clôture
Relevés de compte
Services en agence
Tenue de compte
Change manuel

Banque à distance **P.6**

Consultation des comptes par internet
Consultation des comptes et télétransmission des données
Coût d'utilisation
Certificat électronique

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes
Équipements monétiques commerçants
E-commerce
Gamme Up2Pay
Virements SEPA
Virements SEPA hors zone EEE
Prélèvements SEPA
Chèques
Effets

Opérations à l'étranger **P.13**

Virements
Frais « OUR »
Remises de chèques
Effets
Autres opérations
Crédits documentaires

Offres groupées de services **P.15**

Le Compte à Composer PRO-AGRI
Offre Eko Pro
Offres qui ne sont plus commercialisées



Irrégularités et incidents

P.17

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement



Découverts et Crédits

P.18

Crédits professionnels
Cautions bancaires
Ouverture de Crédit en Compte Courant forfaitisée
Vie du crédit
Informations



Épargne et Placements financiers

P.20

Épargne bancaire
Placements financiers
Droits de garde
Épargne salariale : PER CONVERGENCE



Successions

P.22



Assurances et Prévoyance Collective

P.23

Pour vous et vos proches
Pour vous protéger au quotidien
Pour vous et vos salariés
Pour vos biens professionnels
Pour votre activité



Autres services

P.24

Cartographie des zones européennes

P.25



Résoudre un litige

P.26

En premier recours amiable : votre agence et le Service Client
En dernier recours amiable : le médiateur



Dates de valeur

(sous réserve d'acceptation de la banque)

Espèces

Versement	J
Retrait	J

Chèques

Remise de chèque	J+1 jour ouvré
Païement	J

Effets

Encaissement	J = date d'échéance
Effets à payer	J = date d'échéance
Effets brûlants	J+9 jours calendaires

Cartes

Encaissement télécollecte	J (date de vente) + 1 jour calendaire (si collecte effectuée le soir de l'achat)
---------------------------	---

Transfert vers l'étranger

J-1 jour ouvré

Jours calendaires : chaque jour de l'année civile (samedi, dimanche, jours fériés compris).

Jours ouvrés : jours Banque de France (du lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés).

Virements

Virements émis	J
• Virements instantanés émis	
• Tous les autres virements émis	J jour ouvré

Virements reçus

Jour ouvré
au cours duquel le montant du virement est crédité
sur le compte de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne



Ouverture, Fonctionnement et Suivi du compte

Ouverture, transformation et clôture

Ouverture de compte de dépôt	GRATUIT
Aide au changement de domiciliation bancaire	GRATUIT
Clôture de compte de dépôt	GRATUIT
Prise en charge récupération KBIS personne morale	GRATUIT

Services bancaires de base

GRATUIT

Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D.312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Relevés de compte

	Papier	E-relevé*
Relevé mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Autres périodicités (quinzaine, décadaire, journalier)	1,90 € / envoi	0,75 € / envoi

*Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne, à la rubrique e-documents.

Services en agence

Frais de recherche de documents**

Document à l'unité	18,33 €
Complexe sur opération carte	10,00 €

**Hors document Imprimé Fiscal Unique (IFU).



Bon à savoir !

Pour toute demande dont le coût total est supérieur à 18,33 €, un devis préalable pourra être réalisé.

Autres

Actualisation administrative, juridique et comptable du dossier client	75,00 € / an
Informations comptables et de soldes pour les Commissaires aux Comptes	62,50 € / attestation
Centralisation de trésorerie et de recette	Nous consulter
Retrait d'espèces de dépannage	3,80 € / retrait à partir du 2 ^e retrait dans le mois civil
Frais de location de coffre-fort en fonction de la taille et des garanties	À partir de 70,83 € / coffre / an
Retrait d'espèces via la carte de retrait « Libre Service Agence domiciliaire »***	GRATUIT
Versement d'espèces en agence :	
• Multiple	3,00 € / versement après une franchise de 10 versements dans le mois
• Inférieur à 5,00 €	2,00 € / versement

***Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) automatique(s) de billets de votre agence.

Tenue de compte

Commission de mouvement	0,11 % avec un minimum de perception de 9,00 € / trimestre
Commission de plus fort découvert	0,10 % / trimestre
Commission d'arrêté de compte Professionnels	47,00 € / trimestre
Frais de tenue de compte pour associations	
• Association sociétaire	2,00 € / mois
• Association non sociétaire	3,50 € / mois
Frais de tenue de compte pour SCI (Société Civile Immobilière)	3,00 € / mois
Mise à disposition de vos documents banque - assurance dans votre espace personnalisé sur www.ca-pg.fr	GRATUIT
Envoi par courrier postal de vos documents banque - assurance* 50 % de réduction pour les détenteurs d'une offre groupée de services	5,00 € / trimestre
*Cette tarification concerne l'envoi de tous les documents dont vous pourriez avoir connaissance à travers votre espace personnalisé sur notre site www.ca-pg.fr , hors relevés de comptes mensuels ou de facturation : gratuits. L'option de communication par courrier concerne l'ensemble de vos documents et ne peut faire l'objet d'une option par document. Tarification non applicable aux droits aux comptes ainsi que pour tous ceux qui ont opté ou qui opteront pour la réception de leurs documents dans leur espace sécurisé sur www.ca-pg.fr (e-document).	
Centralisation d'informations	6,20 € / compte / mois
Fusion / liaison de comptes	16,50 € / mois
Frais de gestion de compte inactif**	30,00 € / an
**Frais prélevés sur chaque compte inactif, dans la limite de 30,00 € et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse Régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés aux comptes.	

Change manuel

Chèque de voyage et billets :	
• Achat (billets)	2,50 % mini 5,50 €
• Vente (billets)	2,50 % mini 5,50 €



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Consultation des comptes par internet (abonnement mensuel)

Crédit Agricole En Ligne Vision Plus Pro :	8,80 €
• Pour les associations suivies en banque de détail	1,70 €
Alerte mail ou SMS sur la situation du compte	0,75 € / alerte

Ces services de banque à distance sur internet sont accessibles depuis le site internet www.ca-pg.fr et Ma Banque - téléchargement et accès gratuits.



Bon à savoir !

Avec l'application Ma Banque, Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse,
 - simulation en ligne,
 - contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.
- Disponible gratuitement sur App Store et Google Play.
Accès libre sans abonnement.

Consultation des comptes et télétransmission des données (abonnement mensuel)

EDI Web

EDI Web ACCESS	20,00 €
EDI Web PREMIUM	32,00 €
Pack Prélèvement	5,00 €

Ebics T et TS

Forfait mensuel Ebics (transmission et validation de fichiers d'ordres)

Ebics Transport	50,00 €
Ebics Transport et Signature	56,00 €
EDI Advanced	Nous consulter

Autres

Avenant simple (ajout de compte, d'un signataire)	GRATUIT
Avenant complexe	50,00 €
Swiftnet	Nous consulter
Option alerte Intraday	2,10 €
Frais par ligne transmise (hors coût opérations) :	
• Entreprise => Banque (virements, avis de prélèvements, effets)	GRATUIT
• Banque => Entreprise (relevé d'opérations, impayés)	0,06 €

Coût d'utilisation

Internet (par connexion)	GRATUIT
--------------------------	---------

Certificat électronique

Signature Premium (Ma Signature)	78,00 € / an
3S KEY pour Ebics TS	100,00 € pour 3 ans



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes)))

Cotisations annuelles

Business Débit Immédiat 50 % de réduction pour les associations sociétaires (CA < 200 K€ - non employeuses de main d'œuvre)	63,00 €
Business Débit Différé 50 % de réduction pour les associations sociétaires (CA < 200 K€ - non employeuses de main d'œuvre)	63,00 €
Business Executive Débit Différé et Business World	160,00 €
Mastercard à contrôle de solde	31,00 €



Bon à savoir !

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur Ma Banque ou auprès de votre conseiller.

 La 3^e carte (et les suivantes) sur un même compte bancaire bénéficie d'une réduction de 50 %. Pour les cartes « Executive » ou « World », la réduction s'applique dès la 2^e carte. La réduction s'applique aux cotisations les moins chères.

Paieement par carte

Paieement par carte en euros*, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE¹)	GRATUIT
Paieement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE¹)	
Frais fixes à l'opération	1,00 €
Frais proportionnels au montant du paieement	2,90 %
Frais de conversion monétaire**	
Autres paieements par carte***	
Frais fixes à l'opération	1,00 €
Frais proportionnels au montant du paieement	2,90 %
Frais de change éventuels selon affichage point de vente	

¹Cartographie des zones européennes p.25.

*Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

**L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Voir exemple sur :
https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/eurofxref-graph-pln.en.html

***Opérations de paieement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Retrait par carte

Retrait par carte en euros*, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE¹)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	Crédit Agricole	Hors Crédit Agricole
Carte Business Executive et Business World	GRATUIT	GRATUIT
Toutes les autres cartes	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 3^e retrait dans le mois civil

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE¹)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

Frais fixes à l'opération	3,30 €
Frais proportionnels au montant du retrait	2,90 %
Frais de conversion monétaire**	

Autres retraits***

Frais fixes à l'opération	3,30 €
Frais proportionnels au montant du retrait	2,90 %
Frais de change éventuels selon affichage distributeur automatique de billets	

Retrait au guichet d'une autre banque

Retrait au guichet en euros* dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE¹)	7,30 €
Autres retraits au guichet***	2,90 % + 6,30 €

Autres services par carte

Commande de carte en urgence

• En France	28,00 €
• À l'étranger	90,00 €

Modification des plafonds d'utilisation carte :

• Choix d'un plafond standard (selon type de carte)	GRATUIT
• Mise en place d'un plafond exceptionnel temporaire (30 jours)	16,50 €
Gratuit pour les cartes « Executive » ou « World »	

Refabrication de la carte (en cas de détérioration)	GRATUIT
--	----------------

Rédition du code confidentiel	GRATUIT
--------------------------------------	----------------

Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou par la banque pour usage abusif	GRATUIT
---	----------------

¹Cartographie des zones européennes p.25.

*Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

**L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Voir exemple sur :
https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/eurofxref-graph-pln.en.html

***Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Équipements monétiques commerçants

Terminal de Paiement Électronique (TPE)

Location mensuelle de TPE	À partir de 20,00 €
Frais de mise en service	À partir de 80,00 € -30 % pour les sociétaires
Maintenance à distance	GRATUIT
PLEDGE by SOFINCO - NxCB • Offres WEB e-commerce • Offre IN STORE	Nous consulter Nous consulter
Autres logiciels sur TPE	Nous consulter
Éditeur Lecteur de Chèques (ELC)	17,00 € / mois
Commissions monétiques	Nous consulter
Envoi Relevé Mensuel Détaillé (RMD) par internet	GRATUIT
Envoi Relevé Mensuel Détaillé (RMD) par voie postale Détail des encaissements par carte bancaire et frais appliqués	5,50 € / envoi
Forfait commissions monétiques réservé aux professionnels dont les encaissements par carte bancaire sont inférieurs à 12 000 € TTC par an	4,00 € / mois
Carte de domiciliation pour propriétaire TPE	11,00 €

E-commerce

Création d'un site internet	Nous consulter
Offres marketplace	Nous consulter

E-commerce de CAWL

Frais d'installation	GRATUIT
À l'abonnement • Commission • Frais par transaction	29,00 € / mois 0,80 % 0,20 €
À l'usage • Commission • Frais par transaction	1,20 % 0,20 €

Gamme Up2Pay

Up2Pay Restaurant* • Frais d'abonnement • Commission	30,00 € / mois 0,90 %
--	--------------------------

*Contrat souscrit auprès de notre partenaire AVEM, siège social situé 14 rue Louis Blériot - CS 10038 - 35172 Bruz Cedex, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236.

Gamme Up2Pay (suite)

Up2Pay Mobile*

(lecteur associé à smartphone)

- Sans lecteur (disponible uniquement sur Android) 10,00 €
- Avec lecteur :
 - Location 15,50 € / mois
 - Achat 29,00 €

Up2Pay par lien

(générer un lien de paiement mail ou SMS sécurisé)

Frais d'installation 50,00 €

Sans abonnement :

- Frais par envoi de lien 1,00 €
- Commission 1,75 %

Avec abonnement :

- Frais par envoi de lien 10,00 € / mois
- Commission 0,40 €
- 0,60 %

Up2Pay Caisse digitale*

(caisse enregistreuse, logiciel de caisse, TPE intégré)

À partir de
99,00 € / mois

Virements SEPA¹

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA¹

	En agence	Par internet
Virements entre comptes du Groupe Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement SEPA ¹ occasionnel en euros	6,70 €	0,35 €
Frais par virement SEPA ¹ permanent en euros	1,40 € / virement	GRATUIT
Virement instantané	6,70 €	0,35 €
Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	18,80 €	10,50 €

Frais d'émission de virements SEPA¹ télétransmis (EDI Web, Ebics T et TS) 0,25 € / virement

Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse Régionale 28,30 €

Intervention sur virement 16,70 €

Notification de non-exécution GRATUIT

Demande de rappel de virement SEPA¹ à l'initiative du donneur d'ordre 17,00 €

Virements SEPA hors zone EEE¹

Réception d'un virement hors zone EEE¹

Frais par virement reçu de l'étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE) 19,00 €

¹Cartographie des zones européennes p.25.

*Contrat souscrit auprès de notre partenaire AVEM, siège social situé 14 rue Louis Blériot - CS 10038 - 35172 Bruz Cedex, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236.

Virements SEPA hors zone EEE¹ (suite)

Émission d'un virement hors zone EEE ¹	En agence	Télétransmis
Frais par virement émis au crédit d'un compte étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE)	1,20 ‰	13,50 €
• Minimum	28,00 €	
• Maximum	81,50 €	

Prélèvements SEPA¹

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹	GRATUIT
Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (par internet)	GRATUIT
Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)	15,00 €
Modification / suppression d'un mandat B2B	10,00 €
Remise à l'encaissement par EDI Web ou télétransmission	0,34 € / prélèvement
Opposition	GRATUIT
Notification de rejet	GRATUIT
Demande de copie mandat SEPA¹	16,25 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA¹ (ICS) Demande d'ICS à la Banque de France	78,00 €
Rejet de prélèvements (hors B2B) :	
• Via internet	GRATUIT
• En agence	11,00 €

Chèques

Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier en pli simple	1,35 €
Frais d'envoi de chéquier en recommandé AR	7,80 €
Carnet de remise de chèque	GRATUIT
Destruction de chéquier non retiré	8,30 €
Frais d'opposition sur chèque	18,50 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	15,50 €
Traitement d'un chèque non conforme	7,30 €
Photocopie d'un chèque	5,70 €
Lettre chèque	Nous consulter

Effets (encaissement ou escompte)

	Papier	Télétransmis ou www.ca-pg.fr
Effet remis :		
• Par remise	20,00 €	GRATUIT
• Par effet	15,00 €	0,50 €

¹Cartographie des zones européennes p.25.

Effets (encaissement ou escompte) (suite)

Autres opérations :

• Paiement d'effets domiciliés	GRATUIT
• Effet impayé	23,50 €
• Effet rejeté	26,00 €
• Avis de sort, prorogation, réclamation, envoi à l'acceptation, changement de domiciliation	20,00 €

Loi Dailly :

• Remise bordereau de cession	27,80 €
• Notification débiteur cédé	22,50 €



Opérations à l'étranger

Virements

Réception d'un virement hors zone EEE¹ ou en devises

Frais par virement reçu de l'étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE)	19,00 €
--	---------

Émission d'un virement hors zone EEE¹ ou en devises

	En agence	Télétransmis
Frais par virement émis au crédit d'un compte étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE), y compris émission d'un chèque de banque payable à l'étranger (hors commission de change pour les virements en devises)		
	1,20 ‰	13,50 €
• Minimum	28,00 €	
• Maximum	83,00 €	

Mise en place d'un virement permanent	14,00 €
---------------------------------------	---------

SWIFT amendement modification de transfert ou effet	11,00 €
---	---------

Ouverture compte à l'étranger	213,00 €
-------------------------------	----------

Frais « OUR »*

(frais de la banque étrangère, pris en charge par l'émetteur du virement)

Frais pris en charge par l'émetteur	1,50 ‰
• Minimum	20,00 €
• Maximum	71,00 €

*Frais de la banque du bénéficiaire à la charge de l'expéditeur.

Remises de chèques

Chèque inférieur à 30,00 €	GRATUIT
----------------------------	---------

Chèque supérieur ou égal à 30,00 € :

• Crédit immédiat sauf bonne fin	54,00 €
• Crédit après encaissement	59,00 €

+ frais du correspondant	Minimum 3,00 €
--------------------------	----------------

Frais d'impayés	140,00 € + frais de la banque étrangère
-----------------	---

¹Cartographie des zones européennes p.25.

Effets

Effets libres :	1,20 ‰
• Minimum	30,00 €
• Maximum	98,00 €
Effets documentaires :	2,00 ‰
• Minimum	45,00 €
• Maximum	185,00 €
Frais d'impayés	47,00 € + frais de la banque étrangère

Autres opérations

Commission de change et d'arbitrage perçue pour toute opération en devises	1,00 ‰ mini 17,50 €
Mise en place couverture de change (flexigain, Terme...)	87,00 €
Mise en place ou prorogation avances en devises	87,00 €
Traitement ponctuel de change de gré à gré	13,00 €
Tenue de compte en devises (commission mensuelle)	17,00 €

Crédits documentaires

À l'import

Commission d'engagement (par trimestre indivisible)	0,32 % mini 120,00 €
Commission de levée de documents	0,14 % mini 110,00 €
Commission de paiement différé (par mois)	0,09 % mini 110,00 €
Frais de dossier à l'ouverture et lors de l'émission du message à la banque (MT 756*)	33,00 €
Facturation des bons de cessions	58,00 €
Frais SWIFT	33,00 €
Commission de modification (hors augmentation du montant et du délai de validité > commission d'engagement)	110,00 €
Forfait (montant < 50 000 € validité < 3 mois et payable à vue)	220,00 €

À l'export

Notification	1,00 ‰ mini 85,00 €
Modification (autre que prorogation ou augmentation d'un crédit confirmé)	110,00 €
Commission de levée de documents	1,50 ‰ mini 110,00 €
Confirmation	Taux et mini variables en fonction du pays et de la banque émettrice
Pré-vérification des documents	175,00 €
Transfert de crédit documentaire	0,16 % mini 185,00 €

*Avis de remboursement ou de paiement dans le système SWIFT.

Garanties

Mise en place de garantie	120,00 €
Notification de garantie reçue	125,00 €
Commission d'engagement (par trimestre)	0,32 % mini 120,00 €
Frais de dossier sur aval d'effet	50,00 €
Avenant	110,00 €
Mise en jeu de garantie émise	120,00 €
Commission de mise en jeu de garantie reçue	0,17 % mini 115,00 €
Frais pour authentification garantie papier émise	90,00 €
Projet de garantie ou crédit documentaire non finalisé	80,00 €

Frais de port

Recommandé (France)	18,00 €
Zone euro (courrier express)	25,00 €
Hors zone euro (courrier express)	35,00 €



Offres groupées de services

Les essentiels pour la gestion
de votre compte professionnel

Le Compte à Composer PRO-AGRI

Vos essentiels du quotidien : Le socle

Crédit Agricole En Ligne Vision Plus Pro
Date de valeur J pour les chèques
Date de valeur J (échéance) pour les effets
Mise en place illimitée de prélèvements
Tenue de compte
Commission de mouvement
SécuriCOMPTE Pro Plus ou Agri Plus**

À partir de
14,00 € / mois
Le prix varie
en fonction des
flux confiés*

Spécial Agriculteurs : Services Experts Pleinchamp

Selon votre choix :

- E-relevé
- Relevé de compte bimensuel
- Info solde journalier par mail ou SMS
- Info mise à disposition des moyens
de paiement par mail ou SMS

À partir de
14,00 € / mois
Le prix varie
en fonction des
flux confiés*

*Le tarif est susceptible d'être révisé annuellement selon les flux confiés.

**Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 52700053, dont le siège social est situé 53 rue La Boétie - 75008 Paris.

Le Compte à Composer PRO-AGRI (suite)

Niveau de flux annuel confié TTC en €	Cotisation mensuelle HT révisée annuellement en fonction des flux
• De 0 à 29 999	14,00 €
• De 30 000 à 99 999	24,50 €
• De 100 000 à 399 999	34,60 €
• De 400 000 à 799 999	44,80 €
• De 800 000 à 1 500 000	63,30 €

Module complémentaire pour optimiser vos excédents de trésorerie

Module Placement programmé :	
• Virement automatique de la trésorerie excédentaire vers un produit de placement (plusieurs supports au choix)	2,00 € / mois
• Compte rendu de l'opération par mail ou SMS	

Offre Eko Pro

(voir conditions et limites au contrat auprès de votre conseiller)

Frais de tenue de compte actif	8,00 € / mois
Frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 €, au-delà de ce seuil, une commission de mouvement de 0,1 % sera facturée	
Consultations et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Vision Plus Pro)	
Consultations et gestion de vos comptes en ligne sur smartphone (Ma Banque)	
E-relevé ou relevé de compte mensuel	
Carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et débit immédiat	
Information et assistance dédiées aux professionnels ALLO PRO	

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Services Essentiel Pro+ ou Agri+

(gamme qui n'est plus commercialisée depuis le 01/11/2012)

Flux annuels confiés entre 0 et 400 000 €	25,50 € / mois
Flux annuels confiés entre 400 001 et 800 000 €	38,90 € / mois

Compte Services Équilibre 1, 2 ou 3

(gamme qui n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2007)

	Niveau de flux annuel confié TTC en €	Cotisation mensuelle HT
ÉQUILIBRE 1	• De 0 à 76 225	21,70 € / mois
ÉQUILIBRE 2	• De 76 225,01 à 152 450	27,50 € / mois
ÉQUILIBRE 3	• De 152 450,01 à 304 900	47,00 € / mois



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en contrepartie de son intervention pour le traitement d'une opération débitrice non autorisée :

- | | |
|-------------------|----------|
| • Par opération | 9,00 € |
| • Plafond mensuel | 180,00 € |

Opérations particulières

Frais par saisie-attribution ou conservatoire	10,00 % du montant dû dans la limite d'un plafond de 100,00 €
---	---

Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10,00 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100,00 €
---	--

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse indiquée)	17,92 €
---	---------

Ouverture et gestion d'un dossier amiable	GRATUIT
---	---------

Frais de traitement suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00 €
--	---------

Lettre de relance documents comptables	40,00 €
--	---------

Lettre de relance conformité	15,00 €
------------------------------	---------

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,00 €
---	---------

Incidents sur chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté Lorsque vous avez émis un chèque sans provision, lettre adressée préalablement au rejet du chèque. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que les conséquences d'un éventuel rejet.	14,00 €
---	---------

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| • Chèque inférieur ou égal à 50,00 € | 30,00 € / chèque |
| • Chèque supérieur à 50,00 € | 50,00 € / chèque |

Ces montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et la commission d'intervention (prélevée séparément). Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

Frais de traitement pour paiement d'un chèque émis en contravention sur compte en interdiction bancaire	30,00 €
---	---------

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision dans la limite du montant de l'ordre de paiement	20,00 €
---	---------

Forfait comprenant la commission d'intervention prélevée séparément.



Découverts et Crédits

En cas de dépassement d'un découvert contractuel, et en l'absence de découvert contractuel, le taux d'intérêt appliqué aux soldes est égal au dernier seuil de l'usure (constaté en application de l'article L.314-6 du code de la consommation) minoré de 0,10 point. Les taux des intérêts débiteurs sont modifiés trimestriellement et les taux d'usure sont portés à la connaissance de la clientèle par affichage agence.

Crédits professionnels

Pour garantir les meilleurs taux, nous nous engageons à suivre au plus près l'évolution des marchés financiers. Aussi, avant de vous lancer dans un projet, n'oubliez pas de prendre contact avec votre conseiller afin qu'il vous présente une étude adaptée à votre situation.

Cautions bancaires

[Nous consulter](#)

Ouverture de Crédit en Compte Courant forfaitisée*

• Jusqu'à 1 500 €	6,00 € / mois
• 1 501 € – 5 000 €	11,00 € / mois
• 5 001 € – 20 000 €	16,00 € / mois

Vie du crédit

Modifications diverses (date d'échéance, périodicité, compte débité)	45,50 €
--	---------

Simulation et / ou mise en œuvre de modifications non contractuelles d'un crédit	80,00 €
---	---------

Report d'échéances	53,00 €
---------------------------	---------

Changement de bénéficiaire de crédit et d'Assurance Emprunteur :	
• Sans avenant	320,00 €
• Avec avenant :	
Sans modification de garantie	430,00 €
Avec modification de garantie	590,00 €

Mise en place d'un découvert passager	0,15 % mini 30,00 €
--	---------------------

Commission d'engagement	Nous consulter
--------------------------------	----------------

Commission de non-utilisation crédit	Nous consulter
---	----------------

Frais de renégociation / réaménagement	Nous consulter
---	----------------

Mainlevée de garantie :	
• Hypothèque	170,00 €
• Titres et participations hors CAM	130,00 €
• Titres et assurance-vie CAM	50,00 €
• Nantissement fonds de commerce	125,00 € + frais externes

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur. L'Ouverture de Crédit en Compte Courant OCCC forfaitisée exonère le client des 4 facturations suivantes : frais de mise en place de l'OCCC, frais de réexamen annuel de l'OCCC, commission de plus fort découvert, commission d'engagement.

Vie du crédit (suite)

Frais de dossier mise en place

- Court terme TVA 135,00 €
- Ouverture de Crédit non spécialisée 1,00 %
avec minimum de 135,00 €
- Ouverture de Crédit spécialisée Nous consulter
- Moyen terme 1,20 % avec mini 160,00 €
plafond 5 000,00 €

Renouvellement d'ouverture de crédit 115,00 € / ouverture

Changement de garantie 430,00 €

Informations

Information annuelle des cautions GRATUIT

Information ponctuelle des cautions 7,00 €

Réédition de tableau d'amortissement 21,00 €

Réédition de contrat de prêt 50,00 €

Réédition de contrat Assurance Emprunteur 50,00 €

Décompte ou historique remboursement prêt 48,00 €

Réédition du relevé annuel 14,00 €

Attestation de paiement ou de prêt soldé 20,00 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Taux brut des produits d'épargne	Nous consulter
Transfert compte épargne hors Groupe Crédit Agricole	144,00 €

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Remboursement d'impôt étranger	32,50 € / ligne avec un maximum de 125,00 €
Opérations sur titres non cotés	1,25 % avec un maximum de 500,00 €
Mise en nominatif d'une ligne titre	51,50 €
Opérations sur CCA	16,50 € / ordre
Achat et vente d'or	2,75 % mini 33,00 €
Expertise de titres anciens	52,00 €
Historique des mouvements sur Compte-Titres	55,50 € / an

Transfert hors Groupe Crédit Agricole

Compte-Titres Ordinaire	221,00 €
-------------------------	----------

Ordres de bourse

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE / AGENCE

	Compte-Titres	PEA / PEA PME
% du montant de l'ordre	1,25 %	1,20 %
Minimum bourse France	9,00 €	-
Minimum bourse étrangère	45,00 €	-

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

	Compte-Titres
InvestStore Initial	
• % du montant de l'ordre	0,65 %
• Minimum bourse France	9,00 €
• Minimum bourse étrangère	45,00 €

AUTRES SERVICES

Souscription d'OPC (Organisme de Placement Collectif) externes	GRATUIT
--	---------

Exonération partielle de facturation pour les OPC (Organisme de Placement Collectif) du Groupe Crédit Agricole et les actions Crédit Agricole S.A. :
- pas de commission proportionnelle sur encours,
- application du fixe de facturation sur les Comptes-Titres Ordinaires.
Exonération totale de facturation pour les parts sociales Pyrénées Gascogne.

Droits de garde (facturation semestrielle par compte)

Facturation par semestre

Les facturations fixes et variables ci-dessous exprimées se cumulent

Compte-Titres Ordinaire sans avoir (par compte ouvert)	2,20 €
--	--------

Commission proportionnelle au montant du portefeuille :

• De 0 à 50 000 €	0,16 %
• De 50 001 à 100 000 €	0,14 %
• De 100 001 à 150 000 €	0,12 %
• Au-delà de 150 000 €	0,07 %

Commission fixe par ligne sur Compte-Titres Ordinaire :

• Titres étrangers	18,80 €
• Titres nominatifs	8,30 €
• Titres cotés	–
• Titres non cotés	–
• Fixe de facturation par compte	10,50 €
• Maximum de facturation par compte	260,00 €

Épargne salariale : PER CONVERGENCE*

Tarifs HT applicables à la date de signature du contrat hors frais d'affranchissement. Ils sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif Interentreprises (PER COL-I)

Création, gestion du référentiel entreprise et des dispositifs (forfait annuel)	Nous consulter
---	----------------

Frais d'entrée PEI + PER COL-I	Nous consulter
--------------------------------	----------------

*L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PER COL-I). AMUNDI ASSET MANAGEMENT - Société par Actions Simplifiée - S.A.S, au capital de 1 143 615 555 € - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 91 - 93 boulevard Pasteur - 75015 Paris.



Successions

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025* :

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant des soldes des avoirs < 6 000 € :

GRATUIT

Montant des soldes des avoirs ≥ 6 000 €
en cas de justification par l'héritier de sa
qualité d'héritier** :

- Succession non complexe*** :
- Succession complexe*** :

GRATUIT

**1 % du montant total des soldes
des avoirs dans la limite de 850 €**



Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès (hors assurance vie).

*Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, Compte Sur Livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), Livret d'Épargne Populaire (LEP), Plan d'Épargne Populaire (PEP), Livret jeune, Compte Épargne Logement (CEL), Plan Épargne Logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

**En application de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du Code monétaire et financier.

***En application de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1 ° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Assurances et Prévoyance Collective

Pour vous et vos proches



L'assurance
Valeur
Prévoyance*



L'assurance
Valeur Prévoyance
Multipartenaires*



L'assurance
Protection
revenus PRO*



L'assurance
Protection
revenus AGRI*

Pour vous protéger au quotidien



L'assurance accidents
de la vie professionnelle

- Formule initiale**
- Formule intégrale**

Pour vous et vos salariés



La complémentaire
santé**



L'assurance
santé collective*

Pour vos biens professionnels



L'assurance
cyber protection**



L'assurance
des automoteurs
agricoles**



L'assurances
multirisques
climatiques,
aléas climatiques,
mortalité
des animaux**



L'assurance
véhicule
professionnel**

Pour votre activité



L'assurance
multirisque
professionnelle**



L'assurance
multirisque
agricole**

Nous consulter

*PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 16 - 18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09.

**Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8 - 10 boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.



Autres services

Pleinchamp*

Accès au site www.pleinchamp.com
(hors Pleinchamp Pro)

GRATUIT

*Pleinchamp Pro est un service proposé par la S.A.S. PLEINCHAMP, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 632 080 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex.

Tarif de l'abonnement à Pleinchamp Pro

Pleinchamp Pro est un service d'informations
sur les thématiques suivantes :

- Météo locale personnalisable
- Analyses et avis d'experts des marchés Élevage
- Analyses et perspectives des marchés Grandes cultures
- Analyses et avis d'experts Énergie
- Analyses et avis d'experts Azote
- Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole

9,90 € / mois**

Il inclut également des contenus éditoriaux réservés
aux clients de Pleinchamp Pro.

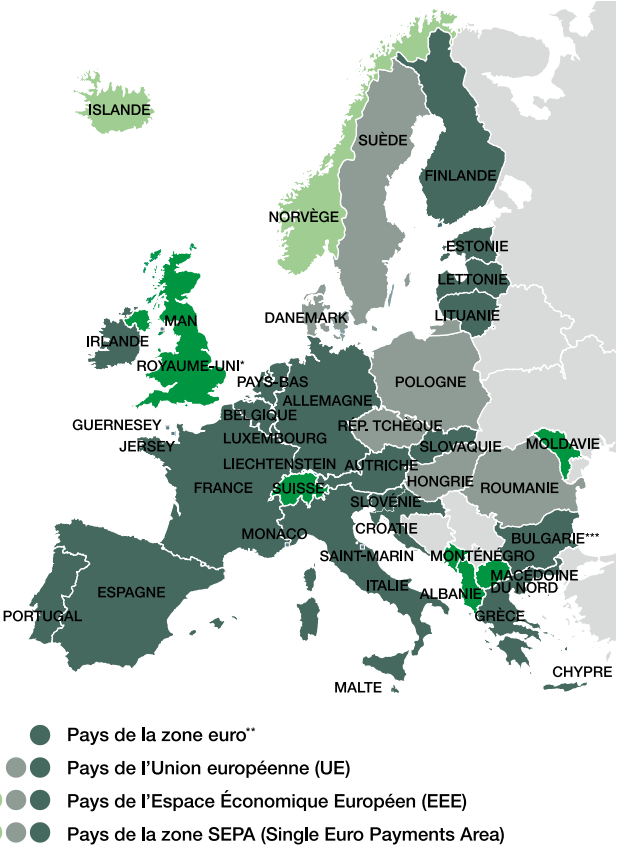
**La durée minimale de l'abonnement Pleinchamp Pro est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.

Pack Pro Nexecur***

Nous consulter

***Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), S.A.S. au capital de 12 547 360 €. Siège social : 13 rue de Belle Ile - 72190 Coulaines, SIREN 799 869 342 RCS Le Mans. Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Cartographie des zones européennes



*Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

**Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro. Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

***La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone euro le 01/01/2026.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE) couvre les 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère.

La zone euro couvre 20 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie) et Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère.

La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Andorre, le Vatican, Royaume-Uni, Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie et Monténégro.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le Service Client

Votre agence

Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le Service Client

Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation auprès de notre Service Client. Notre équipe dédiée y est à votre écoute et s'engage à rechercher des solutions en lien avec votre situation.

Pour saisir notre Service Client, vous pouvez écrire par mail à service.client@ca-pyrenees-gascogne.fr ou en téléphonant au 05 59 12 72 72 (appel non surtaxé) ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse Régionale www.ca-pg.fr (coûts d'accès et / ou de communication variable selon fournisseur d'accès internet).

Nous accusons réception par écrit de votre réclamation écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de son envoi. Nous apportons une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans un délai de 2 mois à compter de son envoi.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation écrite porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance, vous pouvez contacter le Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par PACIFICA :
Pacifica - Service Consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard
75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par PREDICA :
 - pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite :
Predica Relation et Service Clients 16-18, boulevard de Vaugirard
75724 Paris Cedex 15
 - pour un contrat de prévoyance, décès, d'obsèques
ou d'assurance emprunteurs :
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCE - Service Réclamation TSA 82222
59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA :
société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
53 rue de la Boétie - 75008 Paris, entreprise régie
par le Code des assurances.

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevez un accusé de réception dans un délai maximal de 10 jours ouvrables et une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans un délai de 2 mois.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

- sous réserve que, vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du Service Client de votre Caisse Régionale (ou du Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée) par une réclamation écrite ;
- ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse Régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire :

peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse Régionale :

- soit par voie électronique et / ou lien internet pour le Médiateur FBF : <https://lemediateur.fbf.fr>
- soit par voie postale : auprès de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF <https://www.amffrance.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demeditation/vous-voulez-deposerune-demande-de-mediation> ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance :

peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org.

Ma banque quand je veux



face-à-face



visio



téléphone



sms



tchat



mail



réseaux sociaux

www.ca-pg.fr

Deux espaces en ligne accessibles, à la rubrique **contact**

- **Mail** : nous vous répondons dans les meilleurs délais
- **Tchat** : lundi au samedi

Pro direct

05 59 13 09 91⁽¹⁾ lundi au vendredi - 9h00 à 12h20
et 13h30 à 17h30
accessible 5 jours/7

Applications⁽²⁾

Pour gérer vos comptes
en toute liberté **24h/24**
depuis votre smartphone



ici et ensemble



PYRÉNÉES GASCOGNE

⁽¹⁾Coût d'un appel local selon votre opérateur. ⁽²⁾Téléchargement et accès gratuits hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation des applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole en Ligne. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est 11 boulevard du Président Kennedy BP 329 - 65003 TARBES CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes le 20/09/1992 sous le numéro 776 983 546 - Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 509 en qualité de courtier d'assurance - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière numéro CPI 65012021000000008 délivrée par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Identifiant unique CITEO : FR234320_01QJIE. Crédits Photos : Getty Images - 10/2025 - Ref 9105 >< FST L



LE TRI
+ FACILE

